

Lycée professionnel Alfred HUTINEL
21 rue de Cannes
06150 CANNES
Tél : 04 93 48 18 33
Mail : 0061561p@ac-nice.fr
www.lycee-hutinel.fr

FONDS SOCIAL 2026 – 2027

Référence : circulaire n°2017-122 du 22 août 2017

L'objet des fonds sociaux est de répondre aux besoins élémentaires et essentiels de l'élève pour assurer une scolarité sereine et sans rupture. Ils sont destinés à faire face à des situations difficiles ponctuelles pour couvrir différents frais liés à la scolarité et tout particulièrement la demi-pension.

Les fonds sociaux sont concentrés sur des interventions ciblées concernant des situations ne pouvant pas en tout ou partie être prises en compte par les dispositifs de droit commun ; bourses nationales et aides sociales de la collectivité de rattachement.

Fond social cantine

Il a pour objet de faciliter l'accès à la restauration scolaire. Les aides accordées doivent permettre de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de restauration.
L'objectif de l'aide n'est pas un accès à la restauration scolaire gratuit sur une longue durée.

Fond social lycéen

Ces aides sont destinées à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire (vêtement de travail, matériels professionnels ou de sport, dépenses relatives aux transports et sorties scolaires, ...)

Procédures :

Un dossier (voir annexe) est à retirer auprès de **l'assistante sociale ou du service de gestion de l'établissement** et à retourner avec les justificatifs réclamés à l'établissement.

Ce dossier est également à disposition des familles sur l'environnement numérique des familles dans la rubrique DISPOSITIFS D'AIDE BOURSES FONDS SOCIAL.

Un rendez-vous avec l'assistante sociale sera systématiquement programmé dans le cadre de la procédure.

Commission de fonds social

Une commission spéciale, présidée par le chef d'établissement, étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes. Cette commission est composée du Proviseur adjoint, Secrétaire général, Secrétaire de gestion, CPE, assistante sociale. Les demandes peuvent émaner :

- Des familles
- De l'équipe éducative du lycée

En cas d'urgence, le chef d'établissement peut accorder une aide sans consulter la commission. Il en informera ses membres a posteriori. La commission se réunit en général une fois par trimestre.

Calendrier prévisionnel 2025-2026 :

COM1 : Jeudi 4 décembre 2025

COM2 : Mars 2026

COM3 : Mai 2026

COM4 : A définir

L'obligation de discrétion s'impose à toute personne ayant participé à l'étude et à la mise en œuvre des décisions d'attribution de manière à préserver l'anonymat des bénéficiaires et la vie privée des familles. Après avoir pris connaissance des difficultés financières rencontrées par certaines familles et l'avis de la commission, le chef d'établissement, dans la limite des crédits disponibles, décidera quels sont les élèves bénéficiaires de l'aide.

La décision du chef d'établissement sera notifiée aux familles par le service de gestion de l'établissement.

Aides à la décision :

La commission, pour formuler son avis, s'appuie sur le quotient familial calculé par la caisse d'allocations familiales (CAF). Ce quotient reflète au plus juste la situation financière des familles.

Le quotient familial CAF est calculé avec la contribution directe des services fiscaux de la façon suivante : « revenus imposables avant abattements auxquels s'ajoutent les prestations familiales », divisés par « la composition familiale ».

Pour les familles n'ayant pas de prestations familiales le quotient familial correspond à « ressources mensuelles » divisées par « le nombre d'enfants +2 »

Grille d'aide à la décision : Critères de références :

Quotient familial	Pourcentage d'aide proposée
De 0 à 400	80 % à 100 %
De 401 à 600	50 % à 75 %
Supérieur à 650	0% à 25 %

A titre indicatif, nombre de parts CAF :

	1 enfant à charge	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Enfants supp	Enfant handicapé
1 ou 2 parents	2,5 parts	3 parts	4 parts	4,5 parts	+ 0,5 part /enfant	+ 0,5 part / enfant hand

Ces tableaux ne constituent qu'une aide à la décision.